

**Objet : Convention de partenariat avec AFNOR Compétences pour la mise en oeuvre de la formation DAUCEQ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20161124-DCA201667-DE

Délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Accusé certifié exécutoire

Affichée au siège de la Régie le

Réception par le préfet : 24/11/2016

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article 1er :** M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec AFNOR Compétences Société par Actions Simplifiée, ayant son siège 11 Rue Francis de Pressensé à La Plaine Saint Denis (Seine-Saint Denis), relative aux conditions et au contenu de la coopération entre les deux organismes, pour une durée de deux ans.

**Article 2 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2016 et suivants.

**Article 3 :** Les recettes correspondantes seront constatées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2016 et suivants.